

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 7 mars 2016, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2016.
3. Résultats soumissions pour les travaux de scellement de fissures.
4. Résultats soumissions pour le ponceau de la Route Provencher.
5. Programmation travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.
6. Remplacement coordonnatrice à la bibliothèque municipale.
7. Remplacement de pneus arrière sur camion jaune.
8. Demande de M. Michel Côté pour agrandir la zone résidentielle 14 Ra.
9. Étude géotechnique pour le chemin de la Grosse-Ile.
10. Inspection mécanique des camions de déneigement.
11. Compensation de base du ministère des Transports.
12. Nombre minimal d'enfants pour offrir le service de garde municipal durant la semaine de relâche.
13. Inscription mauvaises créances Fonderie Bergeron & Fils inc..
14. Formation pour le directeur général sur la gestion financière municipale.
15. Demande à la CPTAQ par M. Jean-Yves Martineau.
16. Demande d'aide financière de Mécanique Générale S.B..
17. Période de questions de l'assistance.
18. Demande d'appui de la part de la Commission scolaire des Bois-Francis.
19. Demande pour autoriser la circulation de VTT sur la rue Grenier Est.
20. Inscription à la journée Normand-Maurice pour 2016, 2017 et 2018.
21. Nomination d'un représentant sur le conseil d'administration de l'OMH.
22. Autorisation du trajet pour le demi-marathon des Générations 2016.
23. Invitation au souper bénéfique annuel d'ORAPÉ.
24. Demande de financement de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.
25. Proclamation du mois d'avril, Mois de la Jonquille.
26. Demande d'aide financière de l'ACEF des Bois-Francis.
27. Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy de Plessisville.
28. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
29. Correspondance.
30. Approbation des comptes.
31. États des revenus et dépenses au 29 février 2016.
32. Varia.(Panneaux attention à nos enfants)
33. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2016-046

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2016-047

Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2016.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 1^{er} février 2016, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2016-048**Résultats soumissions pour les travaux de scellements de fissures.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de scellements de fissures. Deux soumissions ont été reçues avant 11h00 le 29 février 2016. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 29 février 2016 à 11h01, par Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, en présence de M. Réjean Gingras, dir. gén., et Mme Nancy Jolin, représentante de Excavations Tourigny inc.. Voici le prix des 2 soumissions :

Soumissionnaires	Prix	TPS	TVQ	Total
Scellements J.F. inc.	22 800.00	1 140.00	2 274.30	26 214.30 \$
Environnement Routier NRJ inc.	25 500.00	1 275.00	2 543.63	29 318.63 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Scellements J.F. inc.;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde les travaux de scellements de fissures à l'entreprise Scellements J.F. inc., au prix de 26 214.30 \$, taxes incluses.

Que les travaux de scellements de fissures sont prévus pour le Rang 8 ouest, la rue Grenier et l'avenue Provencher, représentant une distance de 4,7 km.

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont requises, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Adoptée**Résolution : 2016-049****Résultats soumissions pour le remplacement d'un ponceau de la Route Provencher.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour le remplacement d'un ponceau sur la Route Provencher. Trois soumissions ont été reçues avant 11h00 le 29 février 2016. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 29 février 2016 à 11h01, par Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, en présence de M. Réjean Gingras, dir. gén., et Mme Nancy Jolin, représentante de Excavations Tourigny inc.. Voici le prix des 3 soumissions :

Soumissionnaires	Prix	TPS	TVQ	Total
E.M.P. inc.	35 519.50	1 775.97	3 543.06	40 838.53 \$
Excavations Tourigny inc.	43 636.65	2 181.83	4 352.76	50 171.24 \$
Pavage Lagacé & Frères inc.	49 059.81	2 452.99	4 893.72	56 406.52 \$

Attendu que le budget prévu pour ce projet est d'environ 28 000 \$;

Attendu que la soumission du plus bas soumissionnaire est de 40 838.53 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil refuse toutes les soumissions reçues, et autorise Mme Anick Gagnon-Gagné, ing., à expédier une nouvelle demande de soumissions sur invitation aux 3 mêmes entrepreneurs.

Que le devis de la demande de soumissions, soit modifié, en diminuant, entre autres, le diamètre du ponceau, afin de diminuer le coût du projet.

Que la municipalité nomme Mme Anick Gagnon-Gagné, ing., comme personne responsable pour fournir les informations aux soumissionnaires.

Adoptée

Résolution : 2016-050

Programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

Attendu que dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) la municipalité de Laurierville est admissible à une aide financière de 751 544 \$, pour les années 2014 à 2018;

Attendu que dans le cadre dudit Programme, la municipalité doit contribuer un montant minimum de 28 \$ par habitant pour chacune des années du programme, soit un montant de 40 124 \$ par année, représentant un total de 200 620 \$;

Attendu que le montant de l'aide financière et de la participation de la municipalité à ce programme atteint un montant de 952 164 \$;

Attendu que pour recevoir l'aide financière, la municipalité doit déposer une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville dépose la liste des travaux suivants dans le cadre du Programme TECQ :

2016

Route de la Grosse-Ile : Travaux de pavage entre le Rang 4 et le Rang 5 (1 km)	150 000 \$
Rue Place Roy : Travaux de pavage (225 m)	36 000
Rue Mercier : Travaux de pavage (750 m)	115 000
Avenue Provencher : Travaux de pavage (rue Dubé à Grenier)	42 000
Dôme pour entreposage de la réserve de sable et sel déglacant :	25 000

Total année 2016 : **368 000 \$**

2017

Rang 6 ouest : Travaux de pavage (2,7 km)	395 000 \$
---	------------

Total année 2017 : **395 000 \$**

2018

À déterminer.

Adoptée

Résolution : 2015-051

Respect des modalités du Programme TECQ.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2016-052

Remplacement coordonnatrice à la bibliothèque municipale.

Attendu que Mme Aline Desrochers, coordonnatrice à la bibliothèque municipale, prendra sa retraite le 1^{er} juin prochain;

Attendu que la municipalité a reçu 3 candidatures pour le poste de coordonnatrice à la bibliothèque;

Attendu l'analyse des candidatures par le directeur général et les membres du conseil;

Attendu que Mme Hélène Paquet possède déjà certaines connaissances sur le fonctionnement de la bibliothèque, car cette dernière agit comme bénévole à la bibliothèque depuis plusieurs années;

Après délibérations, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil embauche Mme Hélène Paquet comme coordonnatrice à la bibliothèque municipale, et ce, à partir du 1^{er} mai 2016.

Que les conditions salariales et autres conditions sont conciliées dans une entente à consigner entre les parties.

Que le maire, M. Marc Simoneau, est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir avec Mme Hélène Paquet.

Adoptée

Résolution : 2016-053

Remplacement des pneus sur l'essieu arrière sur le camion jaune.

Attendu qu'un des 4 pneus de l'essieu arrière du camion de déneigement jaune, a éclaté au niveau de son flanc;

Attendu qu'il est recommandé de changer tous les pneus de l'essieu arrière en même temps;

Attendu que la municipalité a reçu des cotations de différents types de pneus de Les Pneus P.R. et de Pavage Lagacé et Frères inc.;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Pavage Lagacé et Frères inc., pour l'achat de 4 pneus réchappés de type HWT 11R22.5, au prix de 255.00 \$ du pneu, représentant un déboursé de 1 287.72 \$, taxes et pose incluses.

Adoptée

Résolution : 2016-054

Demande de Michel Côté 2000 inc., pour agrandir la zone résidentielle de la rue du Boisé.

Attendu que la municipalité a reçu une demande de Michel Côté 2000 inc., afin d'agrandir la zone résidentielle numéro 14 Ra, à même une partie de la zone commerciale et industrielle numéro 10 C/la, réduisant ainsi d'environ 50% la zone 10 C/la;

Attendu que cette demande vise à prolonger le secteur domiciliaire de la rue du Boisé, propriété de Michel Côté 2000 inc.;

Attendu que la partie résidentielle de la rue du Boisé a été exclue de la zone agricole, suite à une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), laquelle est datée du 25 février 2008;

Attendu que dans cette décision de la CPTAQ, il est inscrit aux points 32,33 et 34, que la Commission est satisfaite de la démonstration à l'effet qu'il n'existe pas d'espaces vacants suffisants dans la zone non agricole aux fins de développement commercial et industriel, mais comme le volet résidentiel de la demande se retrouve enclavé entre la partie commerciale et industrielle et le périmètre d'urbanisation, la Commission peut faire droit à la demande;

Attendu qu'il existe encore de nombreux terrains vacants dans les développements résidentiels de la rue des Jonquilles et de l'avenue des Iris;

Attendu que ce conseil est d'avis qu'il ne peut être favorable à cette demande, par respect de la décision de la CPTAQ, et ce, tant et aussi longtemps, que la partie résidentielle de la rue des Jonquilles et de l'avenue des Iris, ne sera pas comblée à environ 75%;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil refuse la demande de Michel Côté 2000 inc., à l'effet d'agrandir la zone résidentielle numéro 14 Ra à même une partie de la zone commerciale-industrielle numéro 10 C/la, en raison du nombre de terrain résidentiel vacant et de la décision de la CPTAQ du 25 février 2008 (dossier 352519).

Adoptée

Résolution : 2016-055

Étude géotechnique pour le chemin de la Grosse-Ile.

Attendu que des travaux de pavage et de changement de ponceaux sont prévus en 2016 sur une partie du chemin de la Grosse-Ile, soit entre le pont de la Grosse-Ile et le 342 Chemin de la Grosse-Ile, représentant une distance de 3,1 km, dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local (RIRL);

Attendu que l'ingénieure en voirie du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable demande à la municipalité s'il serait opportun, avant d'effectuer les travaux de pavage, de mandater une ressource pour effectuer une étude géotechnique, afin de déterminer, s'il y a lieu, les parties du chemin de la Grosse-Ile dont la fondation est instable ou médiocre;

Après délibérations, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos de faire effectuer une étude géotechnique du chemin de la Grosse-Ile, car le conseil possède une bonne connaissance du chemin de la Grosse-Ile, et des parties de ce chemin dont la fondation est instable.

Que le conseil pourra faire apporter certaines améliorations aux endroits dont la fondation du chemin est instable, avant les travaux de pavage.

Adoptée

Résolution : 2016-056

Inspection mécanique des camions de déneigement.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Christian Labrie, à faire effectuer une inspection mécanique sommaire du camion de déneigement jaune par le mécanicien de Pavage Lagacé & Frères inc, lors du rendez-vous pour le changement des 4 pneus de l'essieu arrière.

Qu'une inspection mécanique sommaire du camion de déneigement blanc est également autorisée, par le mécanicien de Pavage Lagacé & Frères inc., au cours du mois de mars.

Que le coût de l'inspection mécanique sommaire est d'environ 200.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2016-057

Compensation de base du ministère des Transports.

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 145 031.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de **l'Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de

l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

Résolution : 2016-058

Nombre minimal d'enfants pour offrir le service de garde municipal durant la semaine de relâche.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que lors de la semaine de relâche scolaire, le service de garde municipal en milieu scolaire, offrira le service, à la condition qu'un minimum de 10 enfants soit inscrit, par jour de garde.

Que le contrat pour le service de garde en milieu scolaire soit modifié afin d'ajouter cette condition.

Adoptée

Résolution : 2016-059

Mauvaises créances Fonderie Bergeron & Fils inc..

Attendu que la Fonderie Bergeron & Fils inc. a déclaré faillite le 28 mars 2012;

Attendu que depuis cette date, l'immeuble est sans propriétaire légal;

Attendu le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELLC) a effectué quelques travaux environnementaux au niveau de l'immeuble, et que certains travaux sont à venir selon les informations reçues du MDDELCC;

Attendu la forte probabilité que la municipalité ne puisse récupérer les taxes municipales 2013;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à inscrire un montant de 189.59 \$ à titre de mauvaises créances pour cet immeuble.

Que le montant de 189.59 \$ représente le solde des taxes municipales de l'année 2013.

Adoptée

Résolution : 2015-060

Formation pour le directeur général sur la gestion financière municipale.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils », laquelle se tiendra le 5 avril prochain à St-Ferdinand.

Que le coût d'inscription est de 339.18 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

Que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

Adoptée

Demande à la CPTAQ par M. Jean-Yves Martineau.

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil, attendu que le directeur général est en attente d'information de la part de l'aménagiste de la MRC de l'Érable, M. Carl Plante.

Résolution : 2016-061

Demande d'aide financière de Mécanique Générale S.B..

Attendu que Mécanique Générale S.B. a fait l'acquisition de l'immeuble de M. Michel Côté au 950 route 116;

Attendu le propriétaire de Mécanique Générale S.B., s'adresse à la municipalité pour demander une aide financière pour sa nouvelle entreprise de mécanique automobile, et ce, sur une période de 5 ans, représentant pour chacune des années le montant des taxes municipales, ainsi que le droit de mutation exigible en vertu de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières;

Attendu que la municipalité peut aider financièrement, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de verser une aide financière à la nouvelle entreprise Mécanique Générale S.B., pour le démarrage de son entreprise, à la même hauteur que pour les entreprises similaires.

Que ce conseil accepte de verser l'équivalent du droit de mutation à Mécanique Générale S.B., dont le montant reste à déterminer, puisque la municipalité n'a pas reçu le contrat de vente à ce jour.

Que la municipalité versera 50% de l'aide financière lors de la facturation du droit de mutations, et l'autre 50% le 31 mars 2017, à la condition que l'entreprise soit en opération à cette date, et que les taxes municipales 2016, le droit de mutation 2016 et le premier versement des taxes municipales 2017, soient payés.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2016-062

Demande d'appui de la part de la Commission scolaire des Bois-Francs.

Attendu que la Commission scolaire des Bois-Francs demande l'appui de la municipalité de Laurierville concernant le Mémoire présenté au Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Sébastien Proulx, pour le projet de loi numéro 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires;

Après délibérations, il est résolu unanimement, que ce conseil appui en partie le Mémoire de la Commission scolaire des Bois-Francs concernant le projet de loi 86.

Que ce conseil est défavorable à la proposition de jumeler les scrutins scolaires et municipaux.

Que ce conseil est favorable de la volonté de maintenir des objectifs clairs et mobilisateurs en matière de réussite éducative afin que nos jeunes continuent d'avoir accès à des programmes de qualité et qu'ils continuent de se hisser vers la réussite.

Adoptée

Demande pour autoriser la circulation de VTT sur la rue Grenier Est.

Ce point est reporté à une prochaine séance, attendu que M. Dominique Tremblay, de la Sûreté du Québec, suggère de discuter avec M. Gaétan Charest du ministère des Transports, spécialiste dans la circulation des VTT, mais que ce dernier est en congé jusqu'au 4 avril prochain.

Résolution : 2016-063

Inscription à la journée Normand-Maurice pour 2016, 2017 et 2018.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de participer à la Journée Normand-Maurice de 2016, 2017 et 2018.

Que la municipalité accepte de payer le coût d'inscription de l'édition 2016, lequel est de 0.31 \$ par habitant.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville l'entente de participation à la Journée Normand-Maurice pour 2016, 2017 et 2018.

Que le coût d'inscription prévu pour 2017 et 2018, est respectivement de 0.32\$ et 0.33 \$ par habitant.

Adoptée

Résolution : 2016-064

Nomination d'une représentante sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville.

Attendu que le mandat de 3 ans de M. Jean-Jacques Côté, à titre de représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville, s'est terminé le 3 janvier 2016

Attendu que M. Côté ne désire pas renouveler son mandat;

Attendu que Mme Danielle Bergeron, résidente au 813 avenue St-Pierre, est disposée à remplacer M. Côté;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil nomme Mme Danielle Bergeron comme représentante de la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville, et ce, pour une période d'un an, soit jusqu'au 3 janvier 2017.

Adoptée

Résolution : 2016-065

Autorisation du parcours pour le 10^e demi-marathon des Générations.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le parcours proposé par le comité organisateur du 10^e demi-marathon Générations, lequel se tiendra le 11 juin 2016.

Que le parcours empruntera divers rues et rangs, dépendant du choix de la distance à courir ou marcher (2, 5, 10 et 21.1 km).

Que les rues et rangs empruntés sont les suivants : rue Grenier, rue Gariépy, rue Dubé, avenue Dufour, avenue Demers, Rang 8 est et Rang 7 est.

Adoptée

Résolution : 2016-066

Souper bénéfique de l'organisme ORAPÉ.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville verse un montant de 100 \$ à l'Organisme de Récupération Ant-Pauvreté de l'Érable (ORAPÉ), dans le cadre d'un souper bénéfique, lequel se tiendra le vendredi 15 avril 2016 à Plessisville.

Que le montant de 100 \$ est pour l'achat de visibilité lors du souper-bénéfice, soit le forfait « La Table d'hôte ».

Adoptée

Résolution : 2016-067

Demande de financement de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

Attendu que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, s'adresse à la municipalité pour recevoir une aide financière de 174.72 \$ par année, pour 2016 et 2017;

Attendu que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, soutien les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire aux citoyens, comme l'organisme ORAPÉ;

Attendu que la municipalité aide financièrement l'organisme ORAPÉ pour l'aide alimentaire;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil refuse la demande d'aide financière formulée par Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, pour les années 2016 et 2017.

Adoptée

Résolution : 2016-068

Avril est le Mois de la jonquille.

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer, encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer, et à contribuer au combat contre cette maladie;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

Résolution : 2016-069

Demande d'aide financière de L'ACEF des Bois-Francis.

Attendu que l'association coopérative d'économie familiale (ACEF) des Bois-Francis, s'adresse à la municipalité pour le versement d'une aide financière, pour la réalisation de sa mission;

Attendu que l'ACEF des Bois-Francis œuvre dans les domaines du budget, de l'endettement et de la consommation de biens et services et ce, dans les MRC d'Arthabaska et de l'Érable, dans le but d'améliorer les conditions de vie des gens à faible revenu;

Attendu que la municipalité verse déjà un montant de 12 500 \$ par année à divers organismes sans but lucratif de la région;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil refuse de verser une aide financière à l'ACEF des Bois-Francis, pour l'année 2016.

Adoptée

Résolution : 2016-070

Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy de Plessisville inc..

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 200.00 \$ soit versé à l'Unité Domrémy de Plessisville inc., en guise de soutien financier pour ses différents programmes en prévention des dépendances et en promotion de la santé chez les personnes de 18 ans et plus.

Adoptée

Résolution : 2016-071

Transfert au service de loisirs.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1 000 \$, de l'administration général au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre du Centre d'action bénévole de l'Érable (CABÉ), pour demander une aide financière dans le cadre de la soirée « Hommage aux bénévoles », le jeudi 14 avril prochain à Princeville.

Résolution : 2016-072

Demande de commandite pour la soirée « Hommage aux bénévoles ».

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un montant de 160.00 \$ soit versé au Centre d'action bénévole de l'Érable (CABÉ), dans le cadre de la tenue d'une soirée-hommage, le 14 avril 2016, afin de souligner la Semaine nationale de l'action bénévole.

Adoptée

- Lettre de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, Mme Francine Charbonneau, annonçant une aide financière de 5 250 \$ pour la mise à jour d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).
- Réception de 2 règlements de la MRC de l'Érable, soit le règlement numéro 345 modifiant le règlement numéro 338 accordant les pouvoirs et obligations de directeur général au secrétaire-trésorier lui permettant d'autoriser certaines dépenses, ainsi que le règlement numéro 346,

régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de l'Érable.

- Réception d'une résolution du conseil d'administration de la Résidence Provencher, afin de permettre à la municipalité d'installer un défibrillateur dans le portique d'entrée de la Résidence, pour que ce dernier soit accessible au public.
- Réception du bilan de la collecte des objets volumineux pour l'année 2015 par l'organisme ORAPÉ, pour le territoire de la municipalité de Laurierville. Le bilan indique un total de 19 tonnes de matériel récupéré, la réception de 74 appels de citoyens et de 24 sorties.
- Invitation de la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec, à la 2^e édition du Rendez-vous des générations, le mercredi 23 mars 2016 de 18h30 à 20h30 à la Maisons des jeunes Express 12-18 à Plessisville.
- Réception du bilan de la 11^e édition de la Journée Normand-Maurice du 24 octobre 2015. Voici les résultats de la collecte des résidus domestiques dangereux pour Laurierville : 185,70 kg de peinture, 13,80 kg d'huile, 24 unités de peinture en aérosol, 34,50 kg de matière organique, 204 kg de piles, 131,5 pieds de néons, 36 ampoules fluocompactes et 748 kg de matériel informatique.
- Réception du rapport d'activités et financier de Partenaires 12-18 Érable.

Liste des comptes

Remboursement de taxes : Paiement en trop de taxes	193.90
Pages Jaunes : Frais pour février 2016	12.77
Poste Canada : (2) avis postaux : Le Poliquin et un avis public	168.32
Croix Bleue : Régime collectif d'ass. des employés en mars 2016	2,002.53
RREMQ : Cotisations de retraite pour février 2016	1,464.86
Ministre du revenu : Remise prov. de février 2016	6,128.85
Rec. Général du Canada : Remise féd. de février 2016	2,347.38
Employés : Salaire pour mars 2016 (estimé)	12,575.00
Hydro-Québec : Service luminaires de rues du 1 au 29 fév. 2016	1,017.01
Financière Banque Nationale inc : Intérêts sur emprunts	2,311.00
MRC de l'Érable : Avis public, réseau fibre optique et plan touristique	1,249.40
OMH : Prog. suppl. au loyer de mars (Rés. Provencher)	62.91
Renée Jacques : Animation bibliothèque	300.00
Municipalité d'Inverness : 1 ^e vers. de 4 pour coordonnatrice loisirs	4,000.00
Claire Gosselin : Déplacement et ass. collectives de mars 2016	133.82
SAAQ : Immatriculations (5) véhicules	3,445.91
Buropro : Achat de livres pour bibliothèque	171.95
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque	75.75
Fonds d'information sur le territoire : (7) mutations en février 2016	32.00
XEROX : Contrat du 26 janv. Au 26 fév. 2016	200.70
Cardio Choc : Défibrillateur cardiaque (lieu : Résidence Provencher)	2,228.20
Robitaille Equip. : Lames pour camions à neige	904.85
CBR Laser inc. : Couteaux pour camions à neige	894.51
Motoparts : Matériels pour camions à neige	94.83
Pavage Lagacé & Frères : Soudure pour fissure sur one-way	93.36
Oxy R+ inc. : Fil à souder	103.20
Vivaco : Peinture, sel à glace, pièces garage et huile chauffage.	3 447.38
MRC de l'Érable : Quote-part MRC Séc. publique, 1 ^{er} vers. de 2.	45,900.77
Suspension Victo (1982) inc. : Réparation suspension camion blanc.	2,135.69
Les Services Exp inc. : Honoraires plan d'intervention.	149.47
Plomberie 1750 inc. : Nettoyer fan et brûleurs.	149.36
Garage Marc Labrie : Pièce sur camion	121.94
Bell Canada : Service pour mars.	405.93
ORAPÉ : Service pour février.	265.55

Gaudreau Environnement inc. : Service pour février.	7 414.97
Bell Mobilité : Service pour mars.	80.25
Petite caisse : Frais de poste, matériel service de garde, déplacement.	162.80
Environex : Analyse de l'eau pour février.	123.83

Résolution : 2016-073

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 29 février 2016.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 29 février 2016, avec le comparatif de l'année 2015, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 68 191.48 \$, et des déboursés au montant de 161 741.46 \$, laissant un solde en caisse de (17 977.78 \$).

Varia.

Résolution : 2016-074

Demande panneaux « Attention à nos enfants ».

Attendu que Mme Stéphanie Giguère, demeurant au 860 Rang 8 Est, constate que plusieurs automobilistes circulant dans le Rang 8 Est dépassent la limite de vitesse;

Attendu que cette dernière craint pour la sécurité de ces 3 jeunes enfants, c'est pourquoi elle demande au conseil municipal de faire installer des panneaux « Attention à nos enfants », en bordure du Rang 8 Est;

Après délibérations, il est résolu unanimement, que ce conseil ne peut répondre favorablement à la demande de Mme Giguère, car une réponse positive, pourrait engendrer de nombreuses autres demandes de jeunes familles dans les divers chemins municipaux, avec des résultats peu concluants.

Que ce conseil suggère à Mme Giguère de communiquer avec la Sûreté du Québec, qui pourra effectuer des analyses de vitesse, et intervenir au besoin.

Adoptée

Résolution : 2016-075

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier